

<https://ugtg.org/spip.php?article1808>



Mai 1802 - Mai 1967 : RECONNAISSANCE - REHABILITATION - REPARATION



- Dossier spécial LKP - Expressions -
Date de mise en ligne vendredi 1er juin 2012

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Monsieur François HOLLANDE

Président de la République Française

Palais de l'Élysée

55, rue du faubourg Saint-honoré

75008 PARIS

Objet : VÉRITÉ - JUSTICE - RÉPARATION - RÉHABILITATION POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE DE 1802 ET DES MASSACRES DES 26 ET 27 MAI 1967.

Monsieur le Président,

En mai 1802, les troupes de Napoléon Bonaparte, futur Empereur des français débarquent en Guadeloupe dans le but de rétablir l'esclavage. Après 18 jours de combat : plus de 10.000 victimes guadeloupéennes (tués au combat, condamnés à mort, emprisonnés ou déportés notamment en Corse où ils moururent tous comme esclaves). Des milliers d'hommes de couleur libres seront, dès lors, obligés de justifier de leur statut sous peine de redevenir esclave. Les victimes vont donc payer pour un acte aujourd'hui reconnu comme crime contre l'humanité.

Cette page de l'histoire de France n'est pas enseignée, l'Etat français préférant se revêtir de l'habit d'abolitionniste plutôt que de celui d'esclavagiste. Votre prédécesseur, Nicolas Sarkozy nous invitait même « **à digérer notre histoire** ».

Qui sont ces hommes et ces femmes qui ont donné leur vie pour défendre la liberté ?

Qui étaient ces milliers de prisonniers déportés ?

Ne serait-ce pas plutôt ceux là qu'il faut honorer ?

A maintes reprises, le sang des Guadeloupéens coula sous les balles des militaires français comme en mai 1967.

En effet, les 26 et 27 mai 1967, à Pointe-à-Pitre, à l'occasion d'une grève d'ouvriers du bâtiment, les CRS, Gendarmes mobiles (Képis Rouges) français perpétrèrent un véritable massacre contre les travailleurs et le Peuple de Guadeloupe.

« *Le massacre commença le 26 mai 1967 au début de la matinée et dura jusqu'au lendemain soir. Pointe-à-Pitre martyrisé. Ces morts ne furent pas les victimes accidentelles d'un combat sans merci. Ces êtres furent assassinés de sang froid avec méthodes. Ce crime fut décidé, organisé, planifié dans le cadre d'une politique de terreur.* » Ces faits rappellent le massacre de Maillé le 25 août 1944.

Le Préfet Pierre BOLOTTE, inhumé le **27 mai 2008** (41 ans jour pour jour après le massacre des Guadeloupéens),

commandeur de la légion d'honneur, demanda de faire usage de toutes les armes contre tous ceux qui bougeaient, qui étaient noirs ou tiraient leur origine de cette couleur. Plusieurs centaines de Guadeloupéens furent traqués, blessés ou tués par balles.

L'armée française tirait sur les ambulances et même lors de la veillée mortuaire d'une des premières victimes.

L'hôpital débordait de cadavres et de blessés. Des exécutions sommaires ont été perpétrées aussi bien à la gendarmerie du Morne Miquel qu'à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre où des dizaines de corps jonchaient le sol.

Depuis plusieurs années, des démarches sont entreprises auprès de l'Etat français pour qu'une enquête soit diligentée sur les tueries de mai 1967. Jusqu'ici, aucune réponse.

Nos investigations se sont poursuivies directement sur le terrain même, en Guadeloupe, et ont permis de rencontrer des témoins visuels, des parents et amis de victimes, des blessés, des emprisonnés...

Selon M. LEMOINE, ancien ministre des DOM, il y eut 87 morts et des centaines de blessés. Mais, entre le nombre réel de morts et celui qui a été comptabilisé par les services officiels, il y a, à n'en pas douter, une différence de l'ordre de plusieurs dizaines. Les représentants de l'Etat français nous abreuvent de discours officiels vantant « la France patrie des droits de l'homme » et du caractère infaillible de la société de droits. C'est une chose.

Toutefois, disons-le tout net, l'exercice de la « justice » à nos actes ordinaires est fondé sur la plus flagrante des discriminations coloniales : **celle de la couleur !**

Descendants de tous ces honorables combattants de la liberté, nous exigeons du gouvernement de la France, des réponses claires et précises sur toutes les tueries perpétrées contre les Guadeloupéens par l'Etat français et notamment ceux de mai 1802 et mai 1967.

Nous exigeons la vérité, la reconnaissance de ces crimes coloniaux, la justice, le jugement et la condamnation de tous les coupables, la réhabilitation des victimes et emprisonnés, la réparation des préjudices, l'accès aux archives et dossiers de l'époque.

Pourquoi les criminels ont-ils été décorés ?

Pourquoi ce black - out concernant les archives ?

Pour le LKP

Le Porte Parole

E. DOMOTA

LKP - Lapwent - 18 Mé 2012